

Commission Perte d'Autonomie

Groupe Auto 4

Diagnostic territorial : cahier des charges

Repérage précoce de la perte d'autonomie

Création d'une filière permettant de structurer la pertinence du parcours de la personne âgée (contractuel)

Compte rendu de la réunion du 25 juin 2021.

■ Services d'Accueil de Jour

Code APE 8899B

S.A.J. Evasion MULHOUSE

accueil@alister-autonomie.fr

FINESSE : 68 001 579 9

SIRET : 338 164 791 00026

S.A.J. Evasion COLMAR

accueilcolmar@alister-autonomie.fr

FINESSE : 68 001 584 9

SIRET : 338 164 791 00075

■ Foyer d'Accueil Médicalisé de Jour & Hors les murs

F.A.M.J Evasion MULHOUSE

accueil@alister-autonomie.fr

FINESSE : 68 002 012 0

■ Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

secr.samsah@alister-autonomie.fr

Code APE 8810 B

SIRET : 338 164 791 00133

S.A.M.S.A.H. Alister

MULHOUSE

FINESSE : 68 001 640 9

S.A.M.S.A.H. Alister

COLMAR

FINESSE : 68 002 257 1

■ Service d'Accompagnement à la Vie Autonome

S.A.V.A. Alister

secr.sava@alister-autonomie.fr

Code APE 8810 B

FINESSE : 68 001 640 9

SIRET : 338 164 791 00083

■ Cérébro-Lésion Assistance du Haut-Rhin

C.L.A. 68

accueil@alister-autonomie.fr

Code APE 8810 A

FINESSE : 68 002 199 5

SIRET : 338 164 791 00117

N° agrément préfectoral : SAP338164791

Membres présents :

Bousquet Chantal, Colin Marie, Passadori Yves, Passadori Anne, Sizarols Julie, Braye Ludovic, Tryniswski Frédéric, Sengler Jean.

Membres excusés :

Claerr Virginie, Nass Sophie, André Philippe.

1. Diagnostic territorial de la perte d'autonomie :

- Périmètre du territoire : celui de la CPTS ;
- Age : personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie âgées de plus de 18 ans ;
- Analyse par strate de 5 ans ;
- Repérage :
 - via AAH, PCH, APA (dépendant) ;
 - via location du matériel médical et/ou d'aides techniques ;
- Requêtes auprès de :
 - la MDPH, le Service Solidarité sénior, la CAF.
 - l'Assurance maladie pour la location du matériel médical et/ou aides techniques durant plus de 6 mois. Madame Sizarols se charge de cette requête.

2. Repérage précoce de la perte d'autonomie :

Il s'agit de définir un outil ou une procédure facilement utilisable par le plus grand

Après discussions, il apparaît qu'il faille dissocier les personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap.

Concernant le repérage précoce de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, il est décidé :

- d'approfondir nos connaissances sur l'utilisation du programme ICOPE ; le Dr Yves Passadori est chargé d'organiser une visio-conférence avec l'équipe médicale de Toulouse lors d'une prochaine réunion du groupe Auto 4.
- de relancer le projet Rixheim/La Poste sur le repérage des fragilités ; le Dr Passadori s'en charge.

Concernant le repérage précoce de la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap, une revue des différents outils, grilles, existants est faite en séance.

Il s'avère qu'aucunes des grilles n'est suffisamment sensibles et faciles d'utilisation.

Mme Sizarols se propose de faire une recherche bibliographique.

3. Filière personnes âgées :

Il ne s'agit pas d'écrire une nouvelle fois la filière PA mais d'établir un arbre décisionnel d'orientation de la PA en fonction de son niveau de dépendance.

Prochaine étape :

Nouvelle réunion organisée en automne.

D'ici là, toutes idées, suggestions sont les bienvenues et peuvent être adressées à jean.sengler@alister-autonomie.fr.

La réunion débutée à 19h est levée à 21h15.